

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

**Beau-Séjour** 

Rue des Communaux 2, 1800 Vevey

Tél. 021 925 90 00, fax 021 925 90 09

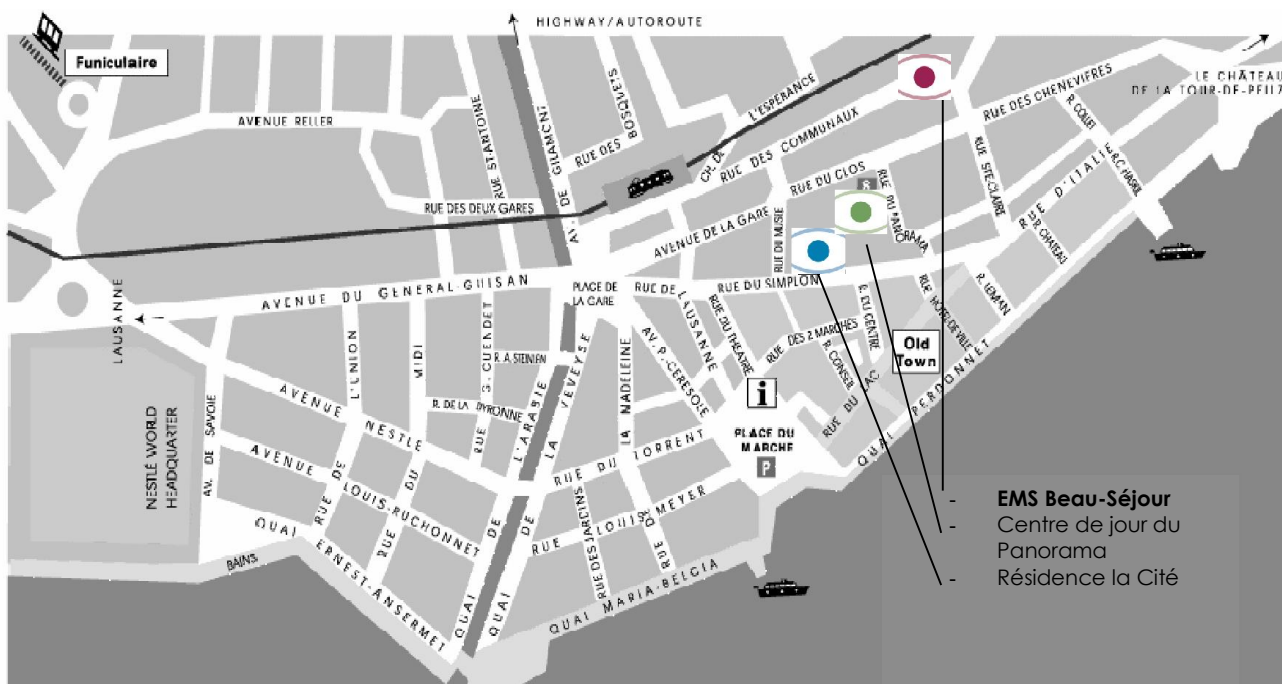
[www.fondationbeausejour.ch](http://www.fondationbeausejour.ch)

## Sommaire

- Situation
- Présentation
- Mission & valeurs
- Accompagnement
- Inscription
- Tarifs & prestations
- Autres structures
- Contact
- Guide pratique



## ■ Situation



## ■ Présentation

En 1982, la Commune de Vevey constituait une fondation sous la dénomination « Fondation BEAU-SEJOUR » ayant pour but la création, l'exploitation et la gestion d'un établissement médico-social pour l'hospitalisation de malades chroniques et l'hébergement de personnes âgées dépendantes et semi-dépendantes. Beau-Séjour est un ancien hôtel transformé en institution pouvant accueillir 48 résidents (12 chambres à un lit et 18 chambres à 2 lits).



En octobre 1986, l'exploitation de l'EMS Beau-Séjour démarre. La Fondation Beau-Séjour est une fondation privée d'intérêt public et membre d'HéviVA (association vaudoise d'institutions médico-psycho-sociales).

## ■ Mission & valeurs

**La Fondation BEAU-SEJOUR a pour mission d'offrir un lieu de vie, d'accueil, de travail et de formation adapté à l'accompagnement de la personne âgée. Elle offre 3 types de séjours :**

- **Long séjour :**  
Hébergement médicalisé gériatrique et psycho gériatrique compatible pour les personnes âgées prenant résidence à demeure (48 lits)
- **Court séjour :**  
Hébergement médicalisé gériatrique et psycho gériatrique de courte durée favorisant le retour à domicile
- **Séjour d'observation :**  
Hébergement permettant d'évaluer la pertinence d'un placement en long séjour, dans un autre lieu d'accueil ou éventuellement un retour à domicile

**Pour accomplir sa mission, la Fondation BEAU-SEJOUR se fonde sur les valeurs suivantes**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Respect</b></li><li>■ Respect de la liberté de choix</li><li>■ Respect de la personne</li><li>■ Respect des valeurs culturelles et spirituelles</li><li>■ Sécurité des personnes et des infrastructures</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Relations humaines</b></li><li>■ Ecoute</li><li>■ Rapport de confiance</li><li>■ Reconnaissance des capacités personnelles</li><li>■ Valorisation des compétences</li></ul>            |
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Communication</b></li><li>■ Droit à l'information</li><li>■ Transparence</li><li>■ Confidentialité</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Principe de cohérence</b></li><li>■ Projets et actions qui correspondent à la mission et à la politique institutionnelle</li><li>■ Actions en adéquation avec les ressources</li></ul> |

## ■ L'accompagnement

Notre volonté est d'offrir un lieu de vie aussi proche que possible des choix de la personne accueillie jusqu'à son départ ou son décès. Un accompagnement personnalisé qui vise à préserver au maximum l'autonomie et le bien-être de chaque résident.

Les visites sont libres, les familles et répondants de nos résidents sont les bienvenus. Nous favorisons volontiers l'implication des familles dans l'accompagnement de leur parent, que ce soit dans les prises de décisions ou pour les activités de la vie quotidienne.

En lien avec notre mission, l'accompagnement de chaque résident est assuré par une équipe interdisciplinaire.

Deux médecins sont responsables de la prise en charge médicale. Les équipes d'accompagnement sont composées de personnel infirmier, personnel socio-culturel, personnel hôtelier et administratif, de partenaires externes : (Aumônier, animatrice spirituelle, ergothérapeute, physiothérapeute podologue, coiffeur,...).

L'accompagnement des résidents s'appuie sur une pratique interdisciplinaire où chaque professionnel participe à l'accompagnement personnalisé de la personne âgée selon ses compétences.

Suite à un recueil d'informations auprès de tous les intéressés, des colloques interdisciplinaires sont organisés pour définir des objectifs d'accompagnement pour le résident. Ces objectifs prennent en compte l'ensemble des aspects significatifs de la personne : l'état de santé physique, psychique, les relations socioculturelles, le spirituel, le rythme, l'intimité, la confidentialité,...

Régulièrement, la pertinence de ces objectifs est vérifiée.

Les responsables de secteurs et les responsables d'étages sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

La Fondation BEAU-SEJOUR est aussi une entreprise formatrice soucieuse de la relève professionnelle ; nous comptons des apprentis dans tous les secteurs, des stagiaires des écoles de soins et de divers domaines en lien avec la santé.

## ■ Inscription

- Contacter le Bureau Régional d'Information et d'Orientation (**BRIO**) au 021.973.16.21 en leur indiquant l'EMS souhaité pour une inscription.
- Dès qu'une place est disponible Beau-Séjour informe le BRIO qui nous fera parvenir votre "**document médico-social de transmission**" établi par votre médecin traitant.
- Nous prendrons contact avec vous pour remplir notre **questionnaire administratif** et fixer un rendez-vous avec notre infirmière-chef pour une **visite**.

### ■ Critères d'admission :

- L'état de santé et le projet d'accompagnement de la personne accueillie devront être compatibles avec les prestations offertes par la Fondation.
- La décision est prise en fonction de priorités médico-sociales et tient compte de critères liés à notre mission:
  - les difficultés dues à l'âge ou à la maladie doivent être importantes et nécessiter une suppléance pour les actes de la vie quotidienne et des soins particuliers ;
  - les éventuels troubles du comportement ou psychiques doivent être compatibles pour une cohabitation harmonieuse avec d'autres résidents ;
  - le maintien des relations avec l'entourage et la société seront favorisés.

## ■ Tarifs et prestations

Nos tarifs sont fixés par l'Etat de Vaud sur la base de négociations avec les assureurs maladie et les associations professionnelles ainsi que sur les spécificités de l'EMS Beau-séjour.

- **Le tarif soins** : à charge des assureurs et des subventions cantonales  
Le montant journalier des prestations soins sont calculés selon la méthode PLAISIR®. (PLAISIR = PLANification Informatisée des Soins Infirmiers Requis)  
PLAISIR® se base sur une évaluation individualisée, standardisée de l'état de santé et des soins requis des résidents en EMS. Ces informations sont intégrées dans une base de données et traitées dans le respect des lois fédérales et/ou cantonales liées à la protection des données et au secret professionnel.
- **Participation au coût des soins** : à charge du résident  
Le conseil d'Etat du Canton de Vaud fixe le montant de la participation au coût des soins à charge du résident hébergé en lit C.
- **Le tarif socio-hôtelier (SOHO)**: à charge du résident  
Le montant journalier des prestations socio-hôtelières se base sur l'évaluation d'un questionnaire SOHO. Il tient compte de paramètres de base et d'une pondération en fonction des spécificités de Beau-séjour (emplacement, surfaces, prestations diverses,...)  
Les prestations SOHO comprennent la pension complète (logement, nourriture, intendance, administration) ainsi que l'animation socioculturelle.  
Le tarif SOHO comprend également une participation pour l'investissement mobilier et l'entretien immobilier à charge du résident.
- **Les PSAC** (Prestations Supplémentaires à choix) : à charge du résident  
Les PSAC sont des prestations ou articles qui sont proposés en plus du prix de pension (supplément chambre à 1 lit, repas visites, téléphone etc.)

Les tarifs détaillés sont en fin de brochure.

## ■ Autres structures

### LE CENTRE DE JOUR PANORAMA :



En 1988, la Fondation BEAU-SEJOUR s'est vue confier par la commune la gestion du **Centre de Jour Le PANORAMA**. Situé en plein cœur de Vevey, à peu de distance de l'EMS, trois structures et missions sont proposées aux personnes âgées dans un but de contribuer à la politique du maintien à domicile.

#### **Le centre de loisirs et la salle à manger**

s'adressent à des personnes âgées totalement autonomes.

**Le Centre d'Accueil Temporaire (C.A.T)** offre un encadrement spécifique (repas, transports, loisirs, soins de base,...).

La diversité de ces structures d'accueil et un programme d'activités adapté à chaque mission favorisent les échanges et le maintien des relations socioculturelles pour les personnes accueillies.

### LA RESIDENCE LA CITE :

En 2005, **La Résidence « La Cité »** est venue compléter l'offre de la Fondation. Située à la rue du Simplon, au dessus du grand magasin Coop.

#### **26 appartements protégés**

Appartements comprenant un encadrement sécuritaire (architecture adaptée, personnel soignant logeant sur place) pour accueillir des personnes possédant encore une certaine autonomie mais nécessitant des prestations telles que soins de base et/ou aide au ménage.

Notre organisation de soins à domicile (OSAD) dédiée spécifiquement à la Résidence la Cité assure l'ensemble de ces prestations.





## ■ Contact

Accueil	021.925.90.00 Fax 021.925.90.09 <a href="mailto:fondation@fondationbeausejour.ch">fondation@fondationbeausejour.ch</a>
Direction	Henri Boiron 021.925.90.01 <a href="mailto:direction@fondationbeausejour.ch">direction@fondationbeausejour.ch</a>
Adjoint administratif	Philippe Mayoraz 021.925.90.21 <a href="mailto:rh@fondationbeausejour.ch">rh@fondationbeausejour.ch</a>
Responsable soins et accompagnement	Irène Caldeira 021.925.90.02 <a href="mailto:soins@fondationbeausejour.ch">soins@fondationbeausejour.ch</a>
Médecins Responsables	Dr Marie-Henriette Fonjallaz Dr Stéphane Roux
Responsable Centre de jour du Panorama	Elisabeth Vetsch 021.923.00.21 <a href="mailto:resp.panorama@fondationbeausejour.ch">resp.panorama@fondationbeausejour.ch</a>
SITE INTERNET	<a href="http://www.fondationbeausejour.ch">www.fondationbeausejour.ch</a>



ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

**Beau-Séjour** 

Rue des Communaux 2, 1800 Vevey  
Tél. 021 925 90 00, fax 021 925 90 09  
[www.fondationbeausejour.ch](http://www.fondationbeausejour.ch)

## ▪ **Guide pratique**

Dans ce guide vous trouvez toutes les informations pratiques utiles à la vie quotidienne à l'EMS Beau-Séjour.

Nous vous souhaitons la bienvenue et restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



## ■ Accès

### ■ TRAIN

- 10 min à pied de la gare

### ■ BUS 5 min à pied

- Ligne 1 zone 70 : direction Lausanne  
arrêt : Ste-Claire
- Ligne 1 zone 70 : direction Montreux  
arrêt : Hôtel de Ville
- Ligne 2 zone 70 : arrêt de bus : Beau-Séjour

### ■ VOITURE

- Sortie autoroute Vevey, suivre direction hôpital du Samaritain, au giratoire de l'hôpital suivre centre, premier feu à droite, deuxième feu à droite, suivre panneau EMS Beau-Séjour.
- A disposition : deux places de parc visiteurs.
- Parking payant du Panorama à 5 min à pied.

## ■ Horaires

- **VISITES horaires libres**
- Conscients du réconfort que peut apporter la présence de parents et d'amis, les horaires de visites sont libres. Nous vous remercions de respecter le signal de présence médicale indiqué à l'entrée de chaque chambre.
  
- **RECEPTION**
- Ouverture du lundi au vendredi
- 9h à 12h / 14h à 17h
  
- **CAFETERIA**
- Ouverture 7/7
- Non stop de 9h à 17h30
  
- **REPAS**
- **petit-déjeuner** dès 8h00 sur l'étage dans les espaces communs. (possibilité de déjeuner en chambre pour des raisons médicales)
- **repas de midi**
  - à l'étage : 12h
  - à la salle à manger du rez : 12h15
- **repas du soir**
  - à l'étage : 18h
  - à la salle à manger du rez : 18h15
  
- **pour les visites** : Il est possible de partager un repas avec un résident en réservant avant 10h00 à la cafétéria. (paiement comptant)
  
- **SALON DE COIFFURE**
- **sur rendez-vous**, adressez-vous à l'infirmière de votre étage
- mardi : 9h à 16h
- mercredi : 9h à 12h
  
- **PEDICURE**
- **sur rendez-vous**, adressez-vous à l'infirmière de votre étage

## ■ Garder son médecin traitant

- Vous pouvez faire la demande à l'infirmier/ère responsable de votre étage.
- Toutefois pour des raisons pratiques, nous vous conseillons d'être suivi par un de nos médecins référents.

## ■ Animation spirituelle

- La Fondation Beau-séjour est membre de l'Association spirituelle des EMS de la région veveysanne. Cette association est financée par les membres et par des dons privés.
- En complément des prestations des églises (sacrement, services religieux,...) une animatrice spirituelle est à votre disposition pour des visites personnelles, des rencontres en groupe autour d'un thème, des célébrations,...
- Quelles que soient vos croyances vous pouvez bénéficier d'une offre d'écoute et de partage dans une relation de respect, de liberté et de confidentialité.

## ■ Le téléphone dans sa chambre

- **Service interne à l'EMS**
- Adressez-vous à notre réception. Notre service technique s'occupera de l'installation. Un abonnement pour le raccordement sera facturé mensuellement.
- **Service externe à l'EMS**
- Vous pouvez garder votre ancien numéro en vous adressant à votre fournisseur pour le raccordement (Swisscom, Cablecom, Sunrise etc..). Frais à votre charge, facture par votre fournisseur directement.
- **Vous ne souhaitez pas installer de téléphone en chambre**
- Vous pouvez vous adresser à la réception pour téléphoner (paiement comptant)

## ■ Accès internet

- **Internet à l'EMS**
- Tous les locaux communs sont équipés en **Wifi**.  
Réseau : Visiteurs-EBJ      Code : 1800Vevey  
Un ordinateur peut-être mis à disposition gratuitement sur demande à la réception.

## ■ La télévision dans sa chambre

- Apporter votre propre télévision
- Nous vous rendons attentifs que vous partagez votre chambre et que l'espace de chacun doit être respecté. Adressez-vous à la réception. Notre service technique vérifiera la possibilité (dimensions, poids, place,...) et procédera à l'installation. Un abonnement mensuel pour le raccordement vous sera facturé.
- TV dans les lieux en commun
- Vous avez à disposition une télévision dans chaque salon d'étage et au rez-de-chaussée.

## ■ Meubles personnels

- Vous pouvez apporter quelques meubles, des tableaux ou autres objets pour la décoration de votre chambre, en fonction de la place disponible. Adressez-vous à la responsable d'étage.

## ■ Animaux

- La présence d'animaux domestiques est soumise à autorisation de la direction.

## ■ Tabac

- L'établissement est non-fumeur, y compris dans les chambres.

## ■ Argent personnel, objets de valeurs

- Nous vous conseillons de ne pas avoir trop d'argent ou objets de valeur. Vous êtes invités à faire un dépôt sur un compte personnalisé à la réception. Notre établissement est responsable en cas de vol d'argent, de bijoux ou d'objets, uniquement dans la limite de ce qui est déposé dans notre coffre à la réception.
- La tenue du « compte dépenses personnelles » est gérée par la réception. Le résident ou son répondant administratif peuvent obtenir un relevé de compte. Les modalités pour la gestion de ce compte sont définies lors de votre entrée.

## ■ Courrier

- Le courrier vous est distribué par le personnel de la réception dès 9h30 du lundi au vendredi et par le personnel de l'animation dès 10h le samedi. Les modalités pour le traitement de votre courrier sont définies lors de votre entrée.
- Vous pouvez remettre vos envois postaux à la réception. (paiement comptant)

## ■ Transports

- En cas de déplacements à l'extérieur (médecin, hôpitaux, consultations diverses...) nous sollicitons en premier la famille pour le transport.
- Transport Handicap, taxi, ambulance, véhicules de l'établissement sont des services payants (sur présentation d'un certificat médical, ceux-ci peuvent être remboursés partiellement par les assureurs maladie ou les PCG).



## ■ A votre service ?

- **Administration**
  - Accueil, écoute, renseignements et soutien.
- **soins**
  - Accompagnement et prise en charge médicale 24h/24h.
- **animation**
  - Proposition d'activités récréatives, socioculturelles.
  - Prise en charge individuelle ou en groupe.
  - Les activités de la maison sont indiquées sur le panneau d'affichage journalier et sur le programme de la semaine.
  - Les consommations prises à l'extérieur, les entrées à des spectacles sont à votre charge.
- **aumônerie / animation spirituelle**
  - Visites individuelles ou en groupe, célébrations.
  - Offices religieux : informations selon programme de l'animation.
- **ergothérapie**
  - Evaluation et mise à disposition des moyens auxiliaires nécessaires à votre vie quotidienne.
- **cuisine**
  - Les menus de la semaine sont affichés.
  - Le menu ne vous convient pas. Vous pouvez vous adresser à l'infirmière de l'étage pour la carte des spécialités.
- **hôtelier**
  - L'entretien des espaces communs et de votre chambre est effectué chaque jour.
  - Des machines à cafés, thé sont à disposition des résidents gratuitement sur chaque étage.
- **lingerie**
  - L'entretien de vos vêtements est compris dans le prix de pension, à l'exception de quelques habits nécessitant un nettoyage chimique.
  - Le marquage du linge est effectué par nos soins (facturé en sus).
  - Des travaux de couture peuvent être demandés (service payant).
- **technique**
  - Pour des bricoles vous pouvez faire appel au service technique.

# Tarifs de l'EMS Beau-Séjour pour 2019

## ■ Prix de pension à charge du résident

### ■ Prix de pension journalier long séjour à charge du résident :

▪ Forfait SOHO	Frs.	150.65
▪ Investissement mobilier	Frs.	3.50
▪ Investissement immobilier	Frs.	6.15
<b>Total de l'hébergement</b>	<b>Frs.</b>	<b>160.30</b>

■ Participation aux soins	Frs.	16.20
---------------------------	------	-------

**Total à charge du résident** **Frs. 176.50**

*Ces tarifs sont applicables aux personnes qui résident dans le canton de Vaud depuis minimum 1 année où pouvant justifier d'un assujettissement fiscal principal de 5 ans au moins*

### ■ Prix de pension journalier court séjour (max. 30 jours/année) à la charge du résident

**Frs. 60.00**

*Le résident au bénéfice des prestations complémentaires PC AVS/AI peut faire parvenir sa facture de participation aux PCG et se voir rembourser Fr. 30.- par jour*

**Si vous êtes au bénéfice d'une allocation pour impotent (API) totale ou partielle, vous devez en informer la comptabilité.**

**Le cas échéant les API sont facturées en sus du prix de pension.**

## ■ Chambre individuelle

■ Supplément chambre à 1 lit par mois	Frs.	330.00
■ Supplément pour chambre à 1 lit avec sanitaire privé par mois	Frs.	450.00
■ Supplément pour chambre à 1 lit avec douche privée par mois	Frs.	500.00

# Prestations supplémentaires à choix 2019

## ■ Autres prestations

- Abonnement téléphonique  
Non compris les communications internationales Frs. 25.00 par mois
- Raccordement de télévision –  
télé-réseau Frs. 13.00 par mois

(Exonération SERAFE redevance radio-TV : Toutes les personnes au bénéfice de prestations complémentaires sont exonérées de la redevance, de même que les résidents financièrement autonomes qui font parties des classes PLAISIR 5 à 12)

## ■ Services divers

- Transport Tarifs selon Transport Handicap Riviera
- Couture
  - Divers – retouches Frs. 45.00/de l'heure
  - Marquage du linge (forfait) Frs. 130.00
- Coiffeuse & Podologue
  - Tarifs selon la prestation